

Charte de l'École de golf du Golf Club La Ligne bleue des Vosges

Nom,

Prénom

Cette charte a pour objectif principal de présenter des règles fondamentales de conduite du fonctionnement au sein de l'école de golf. Elle définit également les droits et les devoirs des partis vis-à-vis du club.

I - Enfants

A. Le Respect : Respect des directives données,

- Respect du Professeur,
- Respect des infrastructures, du parcours : nature et environnement,
- Respect des règles de golf, d'étiquette,
- Respect de la tenue vestimentaire,
- Respect des autres pendant les cours comme en compétition.

B. L'esprit

- Être fier de porter les couleurs de son club,
- Favoriser l'esprit sportif ainsi que l'esprit de groupe,
- Féliciter et encourager les autres joueurs, notamment les plus jeunes,
- Rester modeste dans la victoire,
- Accepter la supériorité de l'adversaire.
- Accepter ses mauvais coups et s'interdire tous gestes d'humeur.

C. Engagement

- Faire preuve d'engagement en mettant à l'œuvre tous les moyens à disposition afin d'atteindre les objectifs fixés d'entente avec les intervenants,
- Faire les compétitions mensuelles du Club
- Honorer les sélections du club pour participer aux compétitions par équipes,
- Porter les couleurs du club lors des rencontres avec des gens de l'extérieur.

D. Ponctualité & Présence

- Être à l'heure aux entraînements ou aux rendez-vous fixés par le Golf pour les déplacements ou autres activités diverses....
- Être disponible aux diverses activités du Golf (entraînement physique, tournoi, concours chip, entraînement extérieur...)
- Ne pas quitter les leçons avant son terme.

E. Tricherie

- Refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.

II – Parents : Ils s'engagent à :

- Expliquer et faire comprendre les objectifs de l'école de golf à leurs enfants,
- S'assurer du respect des horaires et de la tenue vestimentaire exigée,
- Laisser leur enfant seul pendant les séances avec le pro,
- Aider aux transports de nos jeunes golfeurs pour participer à des compétitions à l'extérieur, (cf. calendrier des déplacements avec le responsable de l'école de golf).

La Commission Sportive et le Pro se réservent le droit d'exclure momentanément ou définitivement un élève dont le comportement ne correspond pas aux droits et devoirs évoqués dans cette Charte.

Date :

Signature de l'élève

Signature des parents